

**Projet d'Arrêté - Conseil du 11/05/2020**

**Objet :** 20 PLAN TOPO.- Cession gratuite d'une portion de terrain de la parcelle sise rue de Verdun entre le numéro 235 et le numéro 243, à incorporer dans la voie publique.- Permis d'urbanisme : V375/2018.

Le Conseil communal,

Vu l'article 100 du COBAT relatif aux charges d'urbanisme ;

Considérant qu'en date du 18/04/2019, le Collège des Bourgmestre et Echevins a délivré un permis d'urbanisme référencé V375/2018 pour le bien sis rue de Verdun entre le numéro 235 et le numéro 243, cadastré Bruxelles, 21ème division, section A, n° 374W2 ;

Considérant que ce permis d'urbanisme impose la cession gratuite, à la Ville de Bruxelles, de l'emprise de terrain sise en avant de l'alignement ;

Considérant que les demandeurs du permis ont transmis au Département de l'Urbanisme un engagement de cession à titre gratuit signé en date du 27/02/2019 ;

Considérant que la partie à céder est déjà aménagée en tant que voirie publique ;

Considérant que l'acquisition de cette emprise de terrain d'une superficie totale de 27,81 m<sup>2</sup> permet à la Ville de Bruxelles de régulariser le statut de la voirie publique ;

Considérant que le plan de délimitation n°7408 a été réalisé en date du 06/01/2020 par Pauwel Lievens, géomètre à la Cellule Topographie de la Section Plan du département d'Urbanisme de la Ville de Bruxelles ;

Considérant l'identification préalable de la parcelle (PRECAD) auprès du service Public Fédéral des Finances, plan 21821-10321 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la cession gratuite, quitte et libre de toute charge et sans frais pour la Ville de Bruxelles d'une portion de terrain de 27,81 m<sup>2</sup> de la parcelle sise rue de Verdun entre le numéro 235 et le numéro 243, cadastré Bruxelles, 21ème division, section A, n° 374W2, est acceptée.

Annexes :

[Plan de délimitation \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

